



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DÉCISION N° 2025-16 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MADAME CELINE GALMEL

Le Directeur Général du Crous de l'académie de Versailles,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L221-2 à L221-7 ;

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article R 822-13 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 modifié fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 23/04/2024 portant nomination de Monsieur Emmanuel PARISIS dans l'emploi de directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Versailles à compter du 1er mai 2024 ;

Vu la décision n°2024-49 portant délégation de signature à Madame Céline GALMEL ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Madame Céline GALMEL est habilitée à signer, en sa qualité de Directrice des Ressources Humaines, tous les actes et documents relevant du fonctionnement interne de la gestion des ressources humaines du Crous de Versailles, étant rappelé que ces derniers sont limitativement énumérés à l'annexe I de la présente décision.

Article 2

Conformément aux dispositions référencées, et au cadre réglementaire applicable, la présente délégation est accordée à titre personnel, sans possibilité de subdélégation à l'initiative de l'intéressée.

Article 3

La présente délégation prend effet à compter de sa publication sur le site internet du Crous de Versailles et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant.

Article 4

La présente délégation abroge la décision n°2024-49 susvisée antérieure au bénéfice du même délégataire.

Fait à Versailles,

Le Directeur général du Crous de l'académie de Versailles,

Signé électroniquement par : Emmanuel PARISIS
Date de signature : 27/10/2025
Qualité : Le Directeur Général du CROUS de l'académie de Versailles



M. Emmanuel PARISIS

Publiée le : 03/11/2025



ANNEXE A LA DECISION N° 2025-16

La présente annexe délimite les actes de gestion intégrés au périmètre de délégation tel que mentionné à l'article 1 de la décision référencée, étant rappelé que la liste attachée est réputée exhaustive.

1 Courriers

- Tous les courriers traités par la direction des ressources humaines à l'exception de ceux ayant un caractère décisifs destinés :
 - aux élus et personnalités ;
 - aux collectivités territoriales ou locales ;
 - au Crous ou ministères ;
 - au rectorat.

2 Actes administratifs

- Contrat de travail
- Conventions de stages
- Certificats de travail
- Actes relatifs à l'avancement de carrière et aux concours
- Autorisation de télétravail
- Autorisation de cumul d'activité
- Ordre de mission et état de frais dont le remboursement de carburant
- Attestation employeur concernant la reprise du travail après arrêt pour maladie ou accident du travail
- Attestation pôle emploi
- Attestation préfon
- Bons de livraison
- Ordres de reversement
- Les autorisations de cumul d'activité
- Les conventions de recrutement et de rémunération des formateurs internes (agents du Crous)
- Les convocations des intervenants et participants aux actions de formation
- Les certifications administratives permettant d'attester de la réalisation de formations par des formateurs
- La certification du service fait

3 Actes d'ordonnement

- Engagement juridique inférieur à 2000 euros HT en fonctionnement
- Constatation et certification du service fait sans limitation de montant dans le cadre du fonctionnement de la Direction
- Etats liquidatifs relatifs aux stagiaires
- Etats liquidatifs de frais de mission
- Aide ponctuelle d'urgence pour un montant maximum de 1000 euros
- Etats liquidatifs relatifs aux aides spécifiques par commission d'action sociale pour un montant supérieur à 1500 euros par personnel
- Prestations d'action sociale
- Les décisions relatives à la gestion administrative et à la rémunération des agents du Crous de Versailles
- Les états d'après-paie des agents du Crous

4 Gestion du personnel de la Direction des Ressources Humaines

- Notes, attestations, lettres ou courriers ayant un caractère non décisif
- Autorisations de congés annuels ou d'absences des personnels (INCOVAR)
- Déclarations d'accident de travail
- Avis relatifs à l'évolution de carrière des personnels, aux renouvellements et fin de contrat, à l'entretien professionnel annuel, à l'organisation du temps de travail et aux déplacements.
- Etat de frais de mission
- Etat de liquidation des salaires

5 Stagiaires

- Attestations de présence
- Evaluation des stages.

6 Assurance

Déclarations de sinistre à l'assureur et le suivi de la procédure d'indemnisation dans le cadre du fonctionnement des résidences du périmètre susvisé

7 Plainte

-Dépôt de plainte dans le cadre du fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines au nom du Crous de Versailles après en avoir préalablement informé le Directeur général